

Commission de Suivi de Site

MSSA Saint-Marcel 73

Réunion du

30 janvier 2018

à 16h00 à la Mairie de Saint-Marcel

Liste des participants

Représentants des administrations publiques

Préfecture du département de la Savoie

M. Nicolas MARTRENCHARD
Sous-Préfet d'Albertville

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne
Rhône-Alpes

Mme Anne-Laure JORSIN CHAZEAU
Chef de l'Unité Interdépartementale des Deux Savoie
Mme Isabelle CARBONNIER
Inspecteur des Installations Classées

Direction Départementale des Territoires (DDT)

M. Philippe QUEMART
Chef du service Sécurité Risques

Direction de la Sécurité Intérieure et de la Protection
Civile (DSIPC)

Mme Elise LABORET
Chargée des Risques Technologiques

Agence Régionale de Santé (ARS)

Mme Françoise KERRIEN
Service Santé Environnement – Délégation de la
Savoie

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Commandant Laurent RIEU
Chef du groupement Gestion des Risques

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
(DIRECCTE)

Excusé

Représentants de l'exploitation

MSSA

M. Séverin MATHIEU
Président
Mme Stéphanie BENOIT
Responsable QSE
M. Philippe MOSCA
Directeur Industriel

Représentants des collectivités territoriales

Commune de Saint Marcel

M. Philippe CALDERINI
Premier adjoint au maire

Commune de Notre Dame du Pré

M. Alain BUSSIERE
Maire

Commune de Hautecour

M. Georges SAINT GERMAIN
Maire

Commune de Moûtiers

M. Fabrice PANNEKOUCKE
Maire

Commune de Salin les Thermes

Excusé

Conseil Départemental de la Savoie

Mme Jocelyne ABONDANCE
Conseillère Départementale du canton de Moûtiers

Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

M. Fabrice PANNEKOUCKE
Conseiller Régional

Représentants des associations de protection de l'environnement et des riverains

Association Vivre en Tarentaise

M. Bernard ANDRE
Vice-Président

Hautecour

Excusé

Saint Marcel

M. Raymond CREY
M. Robert REGAZZONI

Notre Dame du Pré

Excusé

Représentants des Salariés

MSSA

M. Norbert GANDON
Secrétaire du CHS-CT

M. Anis HAMDA
Membre du CHS-CT

Personnalités qualifiées

DIRCE Service Régional d'Exploitation et d'Ingénierie

Excusé

SNCF Mobilités
Coordinateur Régional Environnement

Excusé

Assistaient également à la réunion :

Société AMaRisk
Chargée d'assister le secrétariat de la CSS

M. Michel PERRIER

Compte rendu de la réunion

1. Ouverture par M. Martrenchard, Sous-Préfet d'Albertville

Après un rapide tour de table, M. Martrenchard propose l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Présentation de l'exploitant :
 - Bilan annuel
 - Modifications du site
 - Incidents et enseignements
- Point sur l'action de l'Inspection des Installations Classées (DREAL)
 - CSS : actualisation des membres
 - PPRT : point sur les mesures foncières et les travaux prescrits
 - PPRT : éléments relatifs aux activités et aux ERP
 - Actualités : inspections 2017, arrêtés préfectoraux, dossiers en cours
- Echanges

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2016

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Mme Carbonnier signale que le courrier adressé aux maires par le Préfet relatif à la suppression des zones Z1 et Z2 n'avait pas été joint au compte-rendu ; ce document est remis aux intéressés.

3. Rapport d'activité de MSSA

En préambule, M. Mathieu présente les changements survenus au sein de la direction de Métaux Spéciaux au 1^{er} août 2017 :

- Nomination de M. Séverin MATHIEU au poste de Président de la MSSA SAS suite au départ de M. Bruno GASTINNE
- Nomination de M. Philippe MOSCA au poste de Directeur Technique

M. Mathieu présente rapidement sa vision de l'entreprise et insiste particulièrement sur la démarche de communication et d'échange qu'il entend poursuivre.

Bilan annuel

L'année 2017 est une année record, dépassant de 5 à 10 % le record précédent, pour toutes les productions : Sodium, Lithium et chlore. Le développement de l'activité Lithium se poursuit normalement.

La prévision pour 2018 est un maintien de l'activité à ce niveau, ce qui permettra de poursuivre les embauches.

Incidents et enseignements

Cinq incidents ou accidents ont été notifiés à la DREAL en 2016 et 2017.

Un éboulement sur la voie ferrée a perturbé les expéditions de chlore entre le 9 et le 12 janvier 2018.

Bilan des rejets de poussières

Les rejets de poussières sont directement liés aux fumées émises par les cellules d'électrolyse. Un plan d'action a été mis en place pour améliorer la collecte des fumées ; une baisse de 71 % du nombre de cellules qui fument a été constatée en 2 ans.

M. Mathieu souligne que la valeur limite d'émission a toujours été respectée.

Le changement des diaphragmes reste la principale source d'émission ; on en dénombre une quinzaine par semaine.

Bilan des rejets de chlore

La mesure en continu de la teneur en chlore reste une difficulté technique et analytique. Les détecteurs présents dans les salles d'électrolyse permettent de détecter les fuites de chlore.

Un plan d'action a été mis en place pour améliorer les rejets de chlore :

- Nouveaux tuyaux de chlore sur les cellules d'électrolyse afin d'améliorer l'étanchéité par la mise en place de nouveaux raccords
- Augmentation du nombre de détecteur de chlore
- Amélioration des moyens de captation des fuites
- Amélioration de la réactivité des équipes en cas de fuite
- Investissement et réparation d'un appareil de mesure en continu en sortie des extracteurs de la salle 2

Mme KERRIEN demande des précisions sur les résultats affichés pour les salles 1 et 2 : unités, valeur maximale observée et éventuelles explications sur cette valeur ponctuelle.

M. MATHIEU indique que les concentrations sont exprimées en mg/m^3 , et que les investigations menées n'ont pas permis d'identifier une cause précise à la valeur maximale mesurée au 2^{ème} trimestre 2017.

M. ANDRÉ demande les raisons pour lesquelles les rejets présentés se font directement à l'atmosphère.

M. MATHIEU explique que les rejets de chlore dont il est question proviennent des cellules d'électrolyse et des réseaux de collecte du chlore, répartis dans la salle d'électrolyse. La ventilation permet d'assainir l'atmosphère des salles. Le débit d'extraction étant très élevé et la concentration étant très faible, il n'existe pas actuellement de solution technique pour le traitement de ces rejets.

M. CREY et M. REGAZZONI font remarquer qu'ils n'ont pas à se plaindre de nuisances olfactives. **M. CALDERINI** confirme que la mairie n'a reçu aucun signalement de ce type. Des riverains s'étaient manifestés lors de l'explosion de sodium en octobre 2017, le phénomène ayant duré assez longtemps.

M. MATHIEU précise que dans ce cas, il n'y a pas d'autre choix que de laisser les choses évoluer naturellement.

M. MATHIEU précise qu'un plan d'action relatif à la sûreté a été mis en place.

Modifications du site

De nouvelles voies ferrées ont été construites à l'usine haute afin de faciliter la manipulation et le stockage des wagons de chlore. En effet, pour faire face aux difficultés rencontrées pour écouler le chlore produit, il devient nécessaire de livrer plus loin et donc de constituer des convois ferroviaires plus importants. Il est par ailleurs nécessaire de stocker sur site un nombre minimal de wagons vides afin d'absorber la production en cas de blocage des voies SNCF. L'objectif est de disposer de 20 wagons vides sur site, pour une production d'environ 12 wagons par semaine. Cette modification ne constitue pas une augmentation de la capacité de stockage du site.

Le développement du transport de chlore en conteneurs ISO permettra d'expédier le chlore par route ou en transport multimodal, et de s'affranchir d'éventuelles indisponibilités de la voie ferrée.

Activités provisoires

La récupération de sodium dans des pièces provenant du CEA est ponctuelle.

La production de dispersion de sodium dans de l'huile pourra faire l'objet d'un développement à moyen terme. Ces nouvelles activités ont donné lieu à notification auprès de la DREAL.

Projets en cours et à venir

Economies d'énergie

L'entreprise vise une réduction de 5 % en 5 ans de la consommation par tonne équivalent sodium. L'usine consomme de l'ordre de 300 GWh par an, ce qui équivaut à la consommation d'une ville comme Chambéry, et représente un poste de dépense annuelle de l'ordre de 10 millions d'euros.

Fiabilisation du circuit de refroidissement

La suppression des bras morts permettra de lutter contre la prolifération de légionnelles. Les modifications sont cependant délicates à mener, le site ne pouvant pas être arrêté plus de 2 heures.

Amélioration de la qualité du chlore

Le chlore produit par électrolyse ignée contient des impuretés spécifiques telles que le brome. Le projet visera à diminuer la teneur en brome. Dans un premier temps, le chlore liquide, plus pur, produit par le deuxième étage de liquéfaction sera isolé et vendu séparément. Dans un deuxième temps, les impuretés seront retirées par un traitement spécifique qui fera l'objet d'un nouvel investissement qui sera présenté lorsque le projet sera suffisamment avancé.

Fabrication d'acide chlorhydrique

Cette fabrication, réalisée en Espagne, a pour but de faciliter l'écoulement du chlore produit sur le site.

Dispersion de sodium dans l'huile

Cette activité se développe aux Etats-Unis, au plus près des utilisateurs.

M. ANDRE s'inquiète de l'incidence des projets développés à l'extérieur sur l'emploi au niveau du site.

M. MATHIEU indique que tous les projets visent à consolider la production du site de Saint Marcel, avec pour souci principal de ne pas bloquer la production de métaux à cause de difficultés à écouler le chlore.

Prévention des risques

Les actions menées portent sur :

- La sûreté du site
- La fiabilisation des mesures de maîtrise des risques instrumentées
- La révision du Plan d'Opération Interne, en collaboration avec le SDIS

La diminution de la teneur en nickel des rejets aqueux a également fait l'objet d'un investissement conséquent.

Actions liées à la mise en place du PPRT

Les actions menées sont :

- La participation au dispositif d'accompagnement des propriétaires
- Le relogement des personnes habitant en zones d'expropriation et de délaissement
- La mise en conformité de 2 logements situés en zone R1

Exercices relatifs aux plans d'urgence

M. MATHIEU présente l'ensemble des exercices menés en 2016 et 2017 :

- Plan d'Opération Interne (POI)
- Equipiers de seconde intervention
- TRANSAID (protocole d'aide aux services de secours en cas d'accident de transport impliquant des matières dangereuses)
- Exercices internes de mise en situation
- Exercices d'alerte en lien avec la protection civile

En complément, une campagne régionale d'information aux populations se déroulera en 2018.

M. MATHIEU constate que de moins en moins de salariés de l'usine résident dans la commune du fait du renouvellement du personnel à l'occasion des départs en retraite, ce qui nuit à l'information des nouveaux habitants de la commune sur l'usine, les risques et la conduite à tenir en situation d'urgence. Il s'inquiète de ce manque de relais.

M. CREY regrette que les riverains ne soient pas invités à visiter l'usine.

M. MATHIEU regrette également l'abandon de cette pratique motivé par les mesures de sûreté qu'il est maintenant nécessaire de déployer.

M. ANDRE fait remarquer qu'on parle de la sûreté et de la sécurité du site, et s'interroge sur le transport.

M. MATHIEU indique qu'en tant que chargeur, MSSA est responsable du transport de ses produits. L'entreprise exerce un contrôle des transporteurs, des chauffeurs et des véhicules.

4. Action de l'Inspection des Installations Classées

CSS : actualisation des membres

Mme CARBONNIER rappelle brièvement les données relatives à la CSS :

- Historique des arrêtés qui s'y rapportent
- Composition du bureau

Puis les modifications à prévoir au niveau du collège des Salariés.

PPRT

Mme CARBONNIER présente la carte du zonage réglementaire, puis la mise en œuvre des mesures foncières, en rappelant l'ordonnance du 22 octobre 2015 qui donne la possibilité aux activités de mettre en œuvre des mesures alternatives aux mesures foncières. Les exploitants concernés devront se positionner et faire réaliser les travaux avant le 6 février 2021.

En ce qui concerne les travaux prescrits sur le bâti existant, la date butoir de réalisation est février 2022 , un dispositif d'accompagnement a été mis en place. Les dossiers devront être déposés avant le 30 mai 2019 pour bénéficier des aides au financement.

A fin 2017, 25 diagnostics ont été réalisés, 4 dossiers de travaux ont été déposés, 2 logements ont terminé les travaux, qui s'élèvent à 8 700 € en moyenne.

Un partenariat a été mis en place pour éviter aux propriétaires de faire l'avance des frais.

La DGPR a réglé une première facture pour les frais d'accompagnement.

Mme CARBONNIER rappelle ensuite le dispositif d'aides mis en place pour le financement des travaux prescrit, puis détaille l'ordonnance du 22 octobre 2015 pour ce qui concerne les activités économiques et les ERP situées en zones bleues.

9 activités et ERP sont situées en zone B du PPRT, les bâtiments situés en zone b n'ont pas encore été recensés.

Actualités : actes administratifs et dossiers en cours

Deux arrêtés préfectoraux complémentaires ont été pris :

- Mise en œuvre de mesures en cas d'épisodes de pollution atmosphérique
- Modifications non substantielles

L'étude des dangers , le dossier de réexamen et le rapport de base sont en cours d'instruction.

La problématique de l'évaluation de l'impact sanitaire des rejets de chlore reste un sujet à approfondir, avec plusieurs difficultés à surmonter :

- Définition de la source
- Définition des VTR
- Modélisation de la dispersion atmosphérique

Plusieurs actions ont été engagées sur ces thématiques, sans qu'il soit possible d'aboutir à un résultat fiable. Des actions complémentaires seront prescrites à MSSA avec pour objectif de rendre des conclusions pour fin juin 2018.

Inspections

2 inspections ont eu lieu en 2017. Un contrôle inopiné des rejets des tours aéroréfrigérantes est prévu en 2018.

Information des populations

Une campagne régionale d'information sur les risques technologiques se déroulera en 2018. Les réunions de travail préparatoire ont débuté en octobre 2017.

M. CALDERINI demande si le PPI est encore en vigueur du fait de l'adoption du PPRT.

Mme CARBONNIER répond qu'il s'agit de deux documents différents, répondant à des objectifs différents. Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est un outil de maîtrise de l'urbanisation et le Plan Particulier d'Intervention (PPI) définit l'organisation des secours, en cas de crise. Son périmètre est plus large que celui du PPRT.

5. Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions, Monsieur Martenhard remercie les participants et lève la séance.